

Smirtom du Pays de L'Aigle. De la poubelle jaune au centre de tri : la vie trépidante

d'un emballage

Que deviennent nos emballages ? Pour le savoir, le Smirtom de L'Aigle a organisé, jeudi 4 avril 2019, une visite du centre de tri Valor Pôle 72, au Mans, pour une trentaine d'élus.



Au fur et à mesure de leur tri, les emballages sont envoyés sur un des 120 tapis qui cheminent dans tout le centre de tri (©Le

Réveil normand)

Bouteilles en plastique, barquettes en alu, boîtes de conserve, briques de lait, paquets de lessive... Depuis le 1^{er} avril 2019, tous les emballages se trient. Consciencieusement (ou pas), vous les jetez dans les conteneurs jaunes que le Smirtom collecte régulièrement. Mais que deviennent-ils ensuite ?

Tri optique

Une fois par semaine, un camion du **Smirtom** (Syndicat mixte intercommunal pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères) de la région de L'Aigle part au Mans décharger tous ces emballages au centre de tri **Valor Pôle 72**. Situé sur une ancienne friche Renault de 13 ha, ce centre de tri a ouvert en 2013 et traite 50 000 tonnes d'**emballage** par an dont 400 issus du Smirtom. L'usine fonctionne en 3×8, cinq jours par semaine, et **trie** les **métaux**, les **papiers**, les **cartons** et les **plastiques**, soit environ 90 % de ce que les gens mettent dans leurs poubelles. L'essentiel du tri se fait de façon automatique par tri optique, les emballages étant d'abord séparés par grande catégorie (les corps creux – emballages

en carton, et les corps plats – bouteilles et flacons) puis par grande famille de matériaux (métaux, plastiques, papiers, cartons) puis par matériau (acier, aluminium, plastique PET, PEHD, PVC...). Les **plastiques** – il en existe cinq grandes familles – sont analysés par des caméras à infrarouges.



Les plastiques sont triés par caméra à infrarouges (©Le Réveil normand)

2 km de tapis roulant

Au fur et à mesure de ce processus, les emballages tombent sur un des 120 tapis roulant de l'usine qui cheminent sur une longueur de 2 km jusqu'à leur compactage en balle.

Une ultime vérification visuelle et manuelle est effectuée par une cinquantaine de salariés dont un tiers environ est envoyé par une association de réinsertion Envie 72 avec laquelle Valor Pôle 72 a un partenariat. « On se veut d'avoir un rôle social » affirme Régis Aubier, directeur. Dans un monde idéal, tout serait trié. Dans la réalité, il existe de nombreux refus de tri, de l'ordre de 15 % au centre Valor Pôle 72, soit pour cause d'erreur de tri des habitants, soit parce que l'usine n'est pas encore en capacité de les revaloriser, soit parce que **Citéo**, l'éco-organisme qui gère le tri en France, n'a pas donné son accord.

Taux de refus en hausse

« Les barquettes en polystyrène, ici, c'est un refus mais on les prend pour ne pas perturber les gens avec des consignes de tri qui changent sans arrêt », explique à juste titre Jean-Michel Briant, responsable des caractérisations, espérant qu'une solution pérenne sera rapidement trouvée.

« Le plus grave, c'est qu'on constate, depuis quatre à cinq mois, une dégradation des taux de refus de toutes les collectivités », pointe Régis Aubier.

On récupère de plus en plus, en gros volumes, des choses qui n'ont rien à voir avec le tri »

Il cite des couettes, des tuyaux d'aspirateur, des couches... « On a un vrai problème qui est en train de naître », s'inquiète-t-il, se demandant même si on peut voir une corrélation entre le vent de révolte qui souffle sur la France depuis quelques mois et ce problème de tri.

Caractérisation des emballages

Le taux de refus du Smirtom se situe en moyenne autour de 25 %, ce qui est plutôt élevé, mais le syndicat a bon espoir de le réduire à 10 % environ grâce à l'extension des consignes de tri. Ce taux n'est pas déterminé au doigt mouillé, il s'établit suite à des contrôles réalisés 18 fois par an, lors des séances de **caractérisation des emballages**. « On retrouve beaucoup trop de verre, et ce n'est pas normal », constate Laurent Dutertre, en charge de cette caractérisation pour le Smirtom. « On retrouve aussi des objets en fer ou en plastique comme des jouets ou des arrosoirs, jetés par des gens de bonne foi. » Le problème est que ce ne sont pas des emballages et qu'ils font partie des refus de tri.



Ultime vérification manuelle avant compactage : il faut avoir le rythme (©Le Réveil normand)

La galère des imbriqués

A ce phénomène vient se greffer celui des « **imbriqués** », c'est-à-dire les emballages que l'on met les uns dans les autres. Quand encore il s'agit du même type d'emballage comme trois pots de yaourt, ça passe, même si ce n'est pas conseillé mais le pire, c'est le pot de yaourt (plastique) dans une boîte de conserve (fer). Soit la machine détectera le problème et cela partira en refus, soit elle détectera uniquement le fer qui partira alors dans le circuit de revalorisation (mais toujours avec le pot en plastique) et dans ce cas, au final, le lot sera refusé par l'entreprise de valorisation. Valor Pôle 72 peut même écopier de pénalités. Avec un taux d'imbriqués de 15 %, le problème n'est pas neutre.

Vers plus de qualité

Or, depuis que le marché chinois, qui représentait 70 % des matériaux recyclés, s'est fermé, il faut trouver de nouveaux acheteurs prêts à valoriser tous ces emballages. « On constate une exigence de qualité supérieure », précise Régis Aubier. Il leur faut donc trier toujours plus finement les différents matériaux. À nous aussi, simples particuliers, de poursuivre nos efforts en ce sens. La planète ne pourra que mieux s'en porter. Mais il est vrai que tout est loin d'être aussi simple pour le consommateur noyé au milieu de ses emballages et des consignes de tri.

Paprec : le plastique, c'est fantastique



Chez Paprec, une partie des élus présents lors de la visite écoutent les explications données par Cédric Deluca, le directeur du site de La Neuve-Lyre (©Le Réveil normand)

Après la visite de Valor Pôle 72 le matin, le groupe a pris la direction de **La Neuve-Lyre** où est implantée une des 210 usines du groupe **Paprec**. Avec 8 500 salariés et 1,5 milliard d'euros de CA, ce groupe familial, créé il y a 25 ans, s'est spécialisé dans le **recyclage**, d'abord du papier et du carton, puis au fil du temps, dans d'autres matériaux (bois, plastique, déchets industriels dangereux, déchets de chantiers...). Soit 12 milliards de tonnes de déchets recyclés chaque année dans des sites du groupe. Une jolie montagne. Le site de La Neuve-Lyre, dirigé par Cédric Deluca, est spécialisé dans le recyclage des plastiques de toutes sortes. Après traitement, ceux-ci sont transformés en granulés qui servent à la fabrication de film plastique pour sacs de caisse, bacs à poubelle, mobilier de jardin, critères, stylos ou porte-mines, etc., selon le cahier des charges de chacun de leurs clients.

Maîtriser l'entrant

« Notre crainte et notre plus grande difficulté, c'est de ne pas mélanger les plastiques », confie Cédric Deluca. En effet, ce ne sont pas les mêmes molécules qui servent à fabriquer des films plastiques ou du mobilier de jardin. « Notre métier, c'est de maîtriser l'entrant pour faire de la qualité. » Le métier du recyclage, encore très récent, est en constante évolution. *Le métier évolue, la technologie évolue, la législation évolue. Il faut s'adapter en permanence.* » Décidément, l'avenir est au recyclage. Sans cette transformation écologique, ce serait la galère assurée.

Sorti élus 2016